

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

LA VILLE DES AUMONES,  
Tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon.

V.—REFUGE DE NOTRE-DAME-DE-COMPASSION  
DIT  
PROVIDENCE DE L'HOSPICE DE L'ANTIQUAILLE.

Quel hideux tableau présente la plupart de nos grandes cités dans cette multitude de malheureuses victimes de la débauche et d'une infâme prostitution ! Quel spectacle déchirant que celui de ces infortunées que la paresse, l'amour de l'oisiveté, la honte d'une première faute, la faim peut-être, précipitent dans l'abîme de l'immoralité pour ne recueillir bientôt, pour tout fruit de leurs honteux déportements, que d'affreuses maladies qui les rongent, les vieillissent à la fleur de l'âge et les conduisent lentement au tombeau, au moment où la société avait droit d'attendre d'elles des exemples de vertu et un travail opiniâtre. En vain les magistrats de notre charitable cité ont-ils ouvert un asile à ces honteuses maladies, en vain la science médicale multiplie-t-elle ses efforts pour arrêter les progrès rapides du mal ; à peine ses malheureuses ont-elles recouvré une santé chancelante, que semblables à des animaux infects, elles retournent à leurs premiers vomissements et se traînent de nouveau dans la fange du vice.

Comment en serait-il autrement ? Une criminelle cupidité veille, pour ainsi dire, à la porte de l'hospice consacré à la guérison des plus honteuses maladies, et entraîne dans les antres de la débauche les malheureuses qui viennent de recouvrer la santé. D'ailleurs si le remords eut pu entrer dans leur cœur pendant leur séjour à l'hospice, que peuvent-elles devenir à leur sortie, n'ayant pour toutes connaissances que les compagnes de leur lubricité, que les témoins approbateurs de leur criminelle industrie, n'ayant toutes que le goût de la vanité et l'amour de la paresse ? la rechute n'est-elle pas indispensable, nécessaire ?

En vain les pieuses Sœurs hospitalières de l'Antiquaille chargées de leur donner des soins pendant leur maladie, leur représentent-elles l'immoralité de leur conduite, le profond avilissement dans lequel elles se jettent par leur hideuse profession, en vain de sages ecclésiastiques par des discours pathétiques cherchent-ils à réveiller la voix puissante du remords dans ces consciences endurcies, hélas ! plus d'une fois, on vit avec une douleur mêlée d'une douce espérance quelques-unes de ces jeunes infortunées, répondre par des larmes abondantes à ces pieuses exhortations, et demander un asile pour s'y retirer à l'abri des dangers, y apprendre un état et y mener une vie chrétienne. En 1824, l'abbé Dupuy, chapelain de la cathédrale, témoin journalier de tant de profondes misères, dépositaire secret des remords de plusieurs de ces jeunes victimes de l'immoralité publique, conçut le charitable projet d'ouvrir un refuge à celles qui voudraient s'éloigner du monde et vivre dans la retraite pour pratiquer la vertu dont il cherchait par ses salutaires exhortations à leur inspirer l'amour et la pratique. Mais que de difficultés à vaincre pour arriver à ce but ! Par quel moyen trouver les secours nécessaires pour entreprendre une œuvre hérissée de tant d'obstacles ? Comment intéresser en faveur de ces malheureuses créatures les âmes vertueuses devant qui on ose à peine prononcer leur nom ? Mais le zèle de la charité chrétienne triomphe de toutes les répugnances les plus légitimes, ce semble, de la nature. Le jeune abbé Dupuy adopte, pour ainsi dire, ces infortunées dont le monde chrétien ne veut pas même entendre parler ; il les recommande avec un saint enthousiasme à quelques personnes charitables, il plaide la cause du crime repentant, il montre à la piété sincère de quelques dames Lyonnaises des âmes à convertir, à préserver désormais de la contagion du vice, et sans plus tarder il place quelques-unes de ces victimes pénitentes dans un appartement de la rue des Fossés, faubourg de Saint-Irénée. D'abord elles ne sont que quatre, bientôt elles sont quinze ; à force de peines, de courses et de fatigues, il leur procure du travail, et la sage administration de l'hospice de l'Antiquaille, pour encourager le zèle du jeune ecclésiastique, fournit le pain nécessaire à leur subsistance. Mais, hélas ! la mort vient bientôt frapper le pieux abbé Dupuy, il n'a fait que jeter les fondements de son œuvre, et il meurt à la peine... Cependant les conversions se multiplient, le local de la rue des Fossés n'est pas assez vaste, l'œuvre naissante est transférée dans la rue de Trion par les soins de l'abbé Lafay et de quelques dames qui s'intéressent au succès de la bonne œuvre, et là trente jeunes personnes réunies se livrent avec calme aux exercices de la prière et d'un travail continu sous la direction des sœurs hospitalières de

l'Antiquaille qui, ayant contribué à leur conversion, cherchent par leurs sages conseils et par leur douceur, à assurer leur persévérance.

Mais bientôt ce local devient encore trop petit, une maison entière, bâtie sous les jardins même de l'Antiquaille, est affectée à servir de refuge aux jeunes converties ; les heureux succès obtenus depuis trois ans ont excité le zèle charitable des Lyonnais. 1830 arrive, l'abbé Lafay, aumônier de l'Antiquaille, est remplacé par l'abbé Marcel, qui se voue avec une ardeur sans mesure à consolider l'œuvre naissante. Un appel général est fait à toutes les âmes généreuses et compatissantes de la ville, pour augmenter les moyens qui doivent assurer l'existence du Refuge de l'Antiquaille ; de pieuses dames se mettent à l'œuvre, elles avancent sans intérêt d'immenses capitaux pour acheter une maison plus favorable encore à l'établissement nouveau ; elles souscrivent de leurs noms des engagements qui peuvent devenir ruineux ; des constructions sont entreprises pour faciliter l'exécution des projets conçus avec sagesse et maturité. Afin de subvenir à toutes ces dépenses, des souscriptions sont faites, une pieuse industrie appelle au secours du nouveau Refuge de charitables loteries. L'établissement est mis avec l'agrément de l'autorité ecclésiastique, sous le puissant patronage de Notre-Dame de Compassion : la Mère des Sept-Douleurs procure à chaque dame pieuse, qui travaille avec zèle pour l'œuvre, sept souscripteurs à dix francs par année ; et en 1839, au mois d'octobre, le nouvel asile est ouvert, dans la rue de l'Antiquaille, à quatre-vingt-dix jeunes personnes qui s'occupent avec un empressement admirable de diminuer les charges de leurs bienfaitrices par un travail actif et assidu. MM. les administrateurs de l'hospice de l'Antiquaille se sont fait un devoir de céder la direction de la Providence ainsi fondée à un conseil de dames choisies parmi les souscripteurs. Mais on voit avec plaisir qu'ils aident toujours de leurs conseils et de leur puissante protection cette œuvre charitable si digne de leur intérêt et de celui de toutes les âmes honnêtes.

Il est peu d'établissements qui méritent autant d'intérêt que celui de Notre-Dame de Compassion. Fournir un asile pieux au crime repentant, mettre à l'abri de nouvelles fautes celles qui déjà en ont été les malheureuses victimes, faire persévérer dans la route de la vertu les jeunes cœurs qui peuvent encore donner de beaux exemples à la Religion et à la société, montrer dans l'avenir à ces pauvres filles égarées ou coupables, une complète réhabilitation avec leurs familles, leurs connaissances, leur patrie : est-il une œuvre plus belle, plus digne du zèle et de la charité des âmes vertueuses ?

Que les secrets desseins de Dieu sont admirables ! Quel homme eût pensé que l'excès de la perversité, que les suites honteuses du vice devinssent un moyen de salut, un motif de conversion pour les malheureuses victimes de la prévarication publique ! Et c'est sur la sainte montagne, près de l'antique sanctuaire consacré à celle que la terre invoque avec une filiale confiance, sous le nom de Refuge des pécheurs, qu'est établi l'asile où de nouvelles Madeleines viennent pleurer leurs égarements passés. Heureuse pensée qui semble avoir voulu rapprocher de Marie celles que le vice avait vouées d'abord à la honte et à l'infamie ! Qui oserait ne pas respecter celles que Marie couvre de son manteau virginal ? Qui n'admirerait l'œuvre de la grâce dans cette multitude de jeunes infortunées, qui après avoir sacrifié leur innocence à la corruption du monde, trouvent dans le repentir et la pénitence leur sauve-garde contre les rigueurs de la justice divine, et une piété toute chrétienne dans les cœurs religieux et charitables. Coupables, elles firent rougir la Religion qui ne s'occupait d'elles que pour demander à Dieu leur conversion ; pénitentes, elles sont des modèles vivants qui nous apprennent que la paix du cœur se trouve dans le repentir, et que le Ciel se réjouit de la conversion d'un pécheur.

Quelle ample matière de réflexions morales et religieuses présente à l'esprit observateur le contraste de l'hospice de l'Antiquaille et du Refuge de Notre-Dame de Compassion ? Là, le vice dans toute sa laideur accablant de souffrances atroces de jeunes victimes de la débauche qui portent sur leurs figures pâles et livides les stigmates de l'immoralité ; là, encore on respire un air empesté qui est bien réellement celui de la corruption, on serait mieux en plein air, au milieu d'un vaste cimetière couvert d'ossements arides. Ici, au contraire, les germes d'une nouvelle innocence, celle du repentir, semblent s'épanouir sur des visages ouverts et modestes ; on voit que la Religion a passé par là, qu'elle a travaillé ces jeunes cœurs qui s'ouvrent à l'espérance ; de saints cantiques sortent de ces lèvres purifiées qui naguère ne s'ouvraient que pour faire entendre des chants hideux, ou des paroles

d'obscénité et de blasphèmes; ici, encore, cet air de bonheur peint sur toutes les figures, fruit du travail et de la vertu, annonce le calme des cœurs et la tranquillité des âmes.

Car, il faut bien qu'on le sache, l'entrée du Refuge est parfaitement libre. Il est le prix d'un commencement de repentir sincère et d'un désir de conversion parfaite; cette coaction n'est exercée sur les infortunés malades, il est conseillé à celles qui redoutent de nouvelles chutes dans le monde, mais jamais imposé. De même, une fois admises dans le charitable asile, les portes n'en sont point fermées comme celles d'une prison, elles sont libres d'en sortir, seulement elles ne sont pas libres d'y entrer une seconde fois. Après quelques années d'épreuves et de travail, les jeunes repenties fortifiées dans la vertu, sont placées dans des ateliers chrétiens, les dames bienfaitrices qui leur ont fourni un asile ne les perdent pas de vue, elles les visitent, les encouragent, leur donnent de sages conseils, et quelquefois même leur procurent d'utiles établissements; de saintes alliances, et celles qui d'abord avaient été un sujet de scandale pour le monde, deviennent ainsi des mères de famille pleines de vertu et de piété.

*Le chapitre suivant au prochain numéro.*

### CIRCULAIRE.

Bureau de l'Éducation,  
Montréal, 29 avril, 1844.

Messieurs, — Je vous envoie ci-joint un tableau des Ecoles de votre paroisse montrant le montant auquel a droit chacune de ces Ecoles. La somme totale allouée à ces écoles est de £ — que vous trouverez entre les mains de — commissaire spécial, chargé de la distribution de l'argent des écoles pour l'arrondissement où vous vous trouvez.

Comme sur les rapports, qui ont été transmis à ce bureau, les écoles ne sont pas toujours désignées par les Numéros d'arrondissements, probablement parce que, dans bien des cas, les paroisses et town-ships n'ont pas encore été divisés en arrondissements, j'ai désigné les Ecoles par le nom du maître de chaque école.

Pour abréger le travail, lorsque une école a été tenue successivement par plusieurs instituteurs, je n'ai ordinairement mis dans mes tableaux que le nom du dernier pour désigner cette école. Il est bien entendu que cet instituteur ne doit avoir que sa quote-part de la somme allouée pour le soutien de cette école au prorata du temps qu'il l'a dirigée.

L'instituteur qui a fait l'école pendant toute l'année, n'a pas plus que celui qui ne l'a faite que neuf mois, ce temps étant tout ce que la loi exige. De même, une école tenue par plusieurs instituteurs, n'est comptée que comme une seule école, quelque considérable que puisse être le nombre des écoliers.

L'octroi a été distribué aux différents arrondissements d'après la période d'instruction pendant l'année 1843, et le montant payé à chaque maître, de manière cependant qu'en aucun cas il n'a été alloué plus de £20 pour une école.

J'ai pris pour base de la rétribution des £30,000 entre les différents districts municipaux, le recensement de 1831. Lorsque les écoles d'un district ont absorbé plus que la somme à laquelle il avait droit, en allouant £20 aux écoles qui avaient été tenues neuf mois et plus, et pour lesquelles il avait été payé au moins une somme égale, j'ai fait subir aux écoles de tout le district une déduction proportionnée au temps que chaque école a été tenue et à la somme payée à l'instituteur.

Comme souvent les maîtres n'ont pas été engagés régulièrement par les commissaires, qu'ils ne sont pas encore tous convenablement qualifiés, qu'ils ne pouvaient pas compter sûrement sur l'octroi du gouvernement, qu'enfin, dans bien des cas, les commissaires ou autres amis de l'éducation leur ont payé tout ce dont ils étaient convenus sans leur rien laisser espérer du gouvernement, M.M. les commissaires, ou la majorité d'entre eux, dans les cas ci-dessus, pourront, comme il leur a été permis de le faire pour l'octroi de 1842, employer en tout ou en partie la part qui revient à chaque école pour le soutien de la dite école. Ils sont autorisés à en agir ainsi par les clauses VII. et XII. de la loi des écoles de 1841, et surtout par une loi passée dans la dernière session du parlement, qui, ayant approuvé la manière dont les deniers ont été distribués pour 1842, permet encore le même mode d'action pour 1843.

Il est entendu cependant que, dans ce cas, l'argent doit être dépensé pour le soutien de l'école de l'arrondissement pour lequel il est accordé, et non ailleurs, ni autrement, tel qu'à récupérer des individus pour des dépenses qu'ils auraient encourues pour le soutien des écoles. Par la loi passée dans la dernière session, les commissaires des écoles sont tenus de rendre compte de la manière dont ils ont employé la part de l'octroi mise entre leurs mains pour l'objet de l'éducation tant pour 1842 que pour 1843, et ils sont priés de le faire aussitôt que possible, afin de mettre ce bureau en état d'en faire rapport au gouvernement pour la prochaine session législative. Voyez tableau No 5, à la fin des instructions dont il vous est envoyé copie avec la présente.

Malgré la latitude donnée aux commissaires pour la distribution des deniers, c'est pourtant l'esprit de la loi que l'argent soit employé pour rémunérer et encourager les maîtres dument qualifiés. Je ne saurais, dans l'intérêt de l'éducation, trop exhorter M.M. les commissaires à rétribuer ces maîtres aussi libéralement que possible. Dans les cas où ils donneront ainsi de l'argent aux maîtres, ils voudront bien prendre un reçu en duplicata d'après la

formule No 6, annexée aux instructions ci-dessus mentionnées, et le transmettre à ce bureau.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,  
Vôtre très humble et très obéissant serviteur,  
J. B. MEILLEUR.

### BULLETIN.

Départ de Missionnaires. — Circulaire aux Commissaires d'Écoles. — Révolte d'Italie. — Emcules de Philadelphie.

M. Moreau et le R. P. Laverlochère sont partis, mardi dernier, pour la mission de Temiskaming. Le même jour le R. P. Beaudrand et M. Hughes vicaire de St-J., sont également partis pour les missions des town-ships de l'Est.

Nous nous empressons de publier aujourd'hui une circulaire de M. le directeur Meilleur aux Commissaires des écoles, dans laquelle il annonce que les instituteurs sont maintenant libres de toucher leur part d'allocation du gouvernement. Cette circulaire est accompagnée d'un petit livret qui renferme plusieurs instructions importantes pour M.M. les commissaires et un récapitulatif de leurs devoirs, avec des tableaux ou formules pour faciliter aux syndicats la gestion des écoles. Nous tâcherons d'en parler plus au long dans notre prochain numéro et peut-être, vu son importance, nous déciderons-nous à la publier dans son entier.

Depuis notre dernier No. nous n'avons pas été peu surpris, en parcourant nos journaux d'Europe, de découvrir que les curieux libéraux ou révolutionnaires d'Italie dont nous avons parlé, étaient fortement soupçonnés d'être de connivence, vous ne devineriez jamais avec qui, hé bien, c'est avec le premier despote du temps, le fameux Autocrate du Nord, le czar Nicolas, que nos libéraux du jour citent sans cesse comme le *non plus ultra* de la liberté. C'est ici qu'on doit dire : *Dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es.* Nous avons toujours été convaincu et nous le sommes aujourd'hui plus que jamais, que c'était ceux qui criaient le plus fort à la tyrannie, à l'intolérance, au despotisme, qui étaient les moins libéraux, les moins tolérants et les plus absolus quand une fois ils étaient arrivés au pouvoir. Comme ce n'est le plus souvent que la jalousie, l'orgueil et l'égoïsme qui les fait parler et agir, il n'est pas étonnant de les voir soupçonneux, exigeants et despotiques quand une fois ils sont arrivés au poste que l'ambition seule le plus souvent leur faisait convoiter. Car à quoi se réduisent presque toujours les cris de *liberté, égalité*, tant de fois répétés par les démagogues, comme des mots magiques pour tromper le crédule vulgaire qui paye toujours lui-même de son sang et de ses biens les sottises que ces habileurs de profession lui font commettre ? Qu'on y fasse attention et on verra que cela veut dire, ôtez nous ces gens-là, pour que nous nous mettions à leur place : et le pauvre peuple se laisse duper la vingtième fois, comme la première. Car en vérité serait-on assez bon, si on réfléchissait, serait-on assez bon, de croire qu'il peut se former un état de chose où il ne sera plus nécessaire de payer les frais du gouvernement, de la justice et de la religion, qu'il n'y aura plus de pauvres ni de serviteurs, que tous seront égaux et libres de faire ce qu'ils voudront, que tous les biens seront communs, etc, etc. Ce sont de ces utopies aussi impossibles à obtenir en ce monde, que l'égalité et l'uniformité de goût, de caractère et d'intelligence parmi les mortels.

On est peut-être tenté de savoir ce qui peut avoir amené cette liaison de l'empereur de Russie avec nos prétendus patriotes d'Italie. Nous pourrions répondre que, suivant nous, les goûts et les inclinations réciproques auraient pu suffire. Mais il est une autre cause qui mérite d'être signalée ici et qui, tout en démasquant la turpitude de ces démagogues, n'en démontre que plus évidemment la vérité que nous signalions dans notre dernier article, lorsque nous disions que *le catholicisme était le boulevard des libertés du peuple.* Voici donc ce qu'on signale comme motif de ralliement entre le czar et la *Jeune Italie.* Le despote du nord paye nos libéraux à la mode pour faire bouleverser et révolutionner l'Italie, afin de se venger de la cour de Vienne et du Pape-Romain qui, seul au monde, a osé résister au puissant czar, et les nobilités croient y apercevoir encore dans Nicolas le dessein de disposer les choses de manière à pouvoir présenter comme roi d'Italie le fils d'Eugène Napoléon, devenu l'époux de sa fille. D'après ces données, ce serait donc les sans-culottes à la solde du despote du nord, qui, indigné de trouver dans le chef de l'Église un obstacle à son ambition, a enfin trouvé ces âmes vénales pour servir sa tyrannie, son despotisme et son fanatisme, qu'on voudrait

nous présenter comme les descendans et les imitateurs des Fabricius, des Cincinnatus et de Regulus et comme des modèles d'indépendance, de liberté et de tolérance.

Probablement qu'on ne tardera pas non plus maintenant qu'on a commencé, dans la république modèle à s'égorger, à brûler les églises, les séminaires et les couvens, et à persécuter la religion catholique; on ne tardera pas, croyons-nous, à crier au fanatisme à l'intolérance, au despotisme des catholiques. On va nous régaler sans doute de quelques-unes, de ces éloquentes tirades sur la liberté et la tolérance de nos voisins, de ce gouvernement modèle, de ce pays de la liberté, du bonheur qu'on y goûte, de la tranquillité et de la sécurité dont on y jouit et surtout de l'égalité de protection pour tous les cultes. Car ordinairement, par le temps qui court, il faut prendre le contre-pied des rapports, si on veut avoir la vérité. Quoiqu'il en soit, si on veut en croire ceux qui sont sur le lieu du désordre actuel et qui n'étaient pas encore finis aux dernières nouvelles, les épouvantables désastres dont Philadelphie est aujourd'hui la victime viennent originairement de la contrainte qu'on a voulu exercer sur la conscience des catholiques en voulant les forcer d'admettre dans leurs écoles, comme livres de lecture, des bibles falsifiées. Les Natifs Américains qui, comme l'on sait, veulent maintenant commencer à traiter les étrangers en *Parias*, ont été bien aise d'attaquer les Irlandais sur un point dont ils savaient qu'aucun catholique ne peut se départir et sur lequel il ne peut transiger avec sa conscience sans être renégat, afin de les faire passer pour des intolérans, des fanatiques et des bigots, et de se donner par là une couleur de raison auprès des incrédules et des ennemis du catholicisme. Nous l'avons déjà dit: la foi catholique est une foi vive et non une foi morte ou indifférente. Elle croit par conviction et non par circonstance. C'est la foi des martyrs. Elle sait souffrir, elle sait mourir, mais elle ne sait pas transiger.

Aux dernières nouvelles, autant qu'on avait pu s'en assurer, il y avait 2 églises, 2 pensionnats, 2 presbytères, 1 séminaire, 81 maisons appartenant aux Irlandais ou aux Catholiques et 1 marché, en tout 89 bâtimens brûlés, estimés à environ 350,000 piastres. Nous tâcherons de donner des détails dans notre prochain numéro.

### NOUVELLES RELIGIEUSES.

Don:—Son Excellence le Gouverneur Général a contribué de la somme de £10 pour aider à l'érection d'une nouvelle Eglise Catholique à Frampton East.

#### ANGLETERRE.

*Hommage rendu à l'Eglise catholique par les théologiens d'Oxford.*—Le premier ministre d'Angleterre a fait à la tribune de la Chambre des Communes, à l'occasion de la discussion récente sur la situation de l'Irlande, une déclaration dont il n'a pas cru devoir développer les motifs, mais dont on appréciera aisément la portée, Sir R. Peel a déclaré qu'il maintiendrait, par tous les moyens, la suprématie de l'Eglise anglicane en Irlande, quoiqu'il ait demeuré par plusieurs orateurs que cette suprématie d'un culte répudié par les sept huitièmes de la nation irlandaise, soit une des principales causes de ses maux et des malheurs de ce pays.

Il serait ridicule de penser qu'un ministre anglais s'obstine ainsi à maintenir un état de choses odieux, pour le plaisir d'entretenir en Irlande un ferment de discorde religieuse et d'agitation politique. Non, le gouvernement anglais a trop d'intérêt à voir se calmer le courroux si fortement irrité de l'Irlande pour négliger les moyens qui lui permettraient d'atteindre ce but. Or donc, quand, reconnaissant lui-même l'anomalie de la situation religieuse faite à l'Irlande à une époque de persécutions, il recule devant le seul moyen d'y porter remède, c'est que les passions que calmerait en Irlande l'adoption d'une grande et sage mesure, feraient lever sur l'Angleterre une de ces tempêtes populaires qui ébranlent les institutions les plus solidement établies. La déclaration de sir R. Peel dit implicitement: "Abolir la suprématie anglicane en Irlande, c'est l'abolir en Angleterre; c'est rescinder la constitution, c'est briser tous les liens qui unissent l'Eglise à l'Etat; or, l'Angleterre n'est pas mûre pour cette révolution."

Il est évident que le jour où la liberté des cultes serait accordée à l'Irlande, les dissidens de l'Angleterre, c'est à dire les membres de toutes les sectes qui ne sont pas l'établissement anglican, soulèveraient une de ces agitations populaires contre lesquelles les gouvernemens luttent en attendant l'heure où il leur faut céder. L'abolition de la suprématie protestante serait un acte de justice; les événemens le préparent, et si les symptômes que présente la situation religieuse de l'Angleterre ne nous trompent pas, la génération présente pourrait bien en être témoin.

En rendant compte dans nos colonnes des idées et des sentimens catholiques que professent les hommes les plus éminens de l'Eglise anglicane, nous nous sommes faits l'écho des plaintes et des gémissemens que leur arrache l'esclavage auquel leur Eglise se trouve réduite.

Ces sentimens se propagent et acquièrent chaque jour plus de force dans le peuple sincèrement religieux de l'Angleterre. Il est assez probable que le jour où le clergé anglican demandera des réformes qui lui seront refusées par l'Etat, il s'opérera une scission éclatante, et que la suprématie anglicane sera renversée. Déjà le *Record*, une feuille de Londres connue comme l'organe du clergé anglican qui forme le parti évangelique, parle d'un projet de schisme dont la réalisation établirait en Angleterre une Eglise anglicane libre, c'est à dire qui secouerait le joug du pouvoir séculier. Quoiqu'il advienne de ce projet, si nous apprécions en même tems les tendances de l'école d'Oxford, nous serons obligés de convenir qu'il se fait en Angleterre un travail religieux qui prépare de grands événemens. Or, tous les symptômes annoncent que ces événemens tourneront au profit et à la gloire de la vérité, de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

A l'appui de cette opinion, nous empruntons à l'ouvrage qui vient d'être publié sur le mouvement religieux en Angleterre, un extrait d'une brochure anglaise attribuée au ministre actuel du commerce, M. Gladstone qui, sous le voile de l'anonymat, se fait l'écho de l'école d'Oxford. Il y est rendu un éclatant hommage à l'Eglise catholique. L'auteur anonyme (un catholique) de l'ouvrage sur le mouvement religieux, nous dit:

"En 1541, l'école anglo-catholique déclarait avoir toujours considéré comme fausses et erronées, au double point de vue de l'histoire et de la théologie, les opinions que le public anglais entretenait sur les catholiques romains. L'auteur du traité que nous avons cité avouait aussi que les vices dont les réformateurs du seizième siècle avaient voulu purger l'Eglise, en dépit de leurs efforts, étaient beaucoup plus profondément enracinés dans la nature humaine depuis cette époque, et que l'Eglise anglicane avait à combattre dans son propre sein des erreurs aussi grossières que celles reprochées au catholicisme romain. Il fait ensuite le tableau suivant de l'état de l'Eglise anglicane:

"Il est vrai que les statues et les peintures ne sont pas plus longtemps un objet de révérence religieuse; mais les mots, qui sont aussi des images de la pensée et la représentation sensible des idées, sont chez nous de véritables idoles. La lettre morte de l'Ecriture reçoit les hommages aveugles qui étaient payés au bois et à la pierre. On murmure des prières sans que le sentiment intérieur y corresponde, tout juste comme si l'on portait le scapulaire ou le crucifix. La majorité des fidèles prête l'oreille à la liturgie sans en pénétrer l'intelligence et en apprécier les diverses parties; ils n'en comprennent pas plus le fond et la portée que les catholiques assistant à la messe en latin. L'influence sacerdotale n'intervient plus avec autorité dans les relations de la vie privée, et le ministre se montre insouciant des fonctions de sa charge....

"S'il est une vérité évidente et palpable pour tous, c'est qu'un sentiment catholique s'est généralement répandu en Angleterre, surtout parmi les jeunes gens; et cela peut-être parce qu'ils ont eu l'occasion d'être témoins, sur le continent, du mouvement catholique qui s'opère dans les arts, la littérature, les institutions publiques; ou encore, ce sentiment a pu naître de l'action intérieure de l'esprit du tems. Peu importe sa cause; le fait est là se manifestant à nous sous mille formes diverses; nous l'apercevons dans le goût qu'inspire la littérature du moyen âge, le mérite des anciens peintres et des anciens compositeurs; dans l'esprit que l'on prend à l'architecture religieuse; dans l'anxiété qu'éveillent les questions du gouvernement et de la discipline de l'Eglise, et, par-dessus tout, dans cette inquiétude qui fait soupirer après quelque chose qui ne soit ni l'ouvrage des mains de l'homme, ni le produit de son imagination; quelque chose qui comprenne le souvenir du passé, la réalité du présent, les espérances de l'avenir, quelque chose qui lie les intelligences:—une religion et non une philosophie;—quelque chose qui ouvre à l'esprit cette arène de liberté qui ne saurait exister avec les restrictions de doute et de dangers continuels; qui puisse présenter enfin une barrière solide sur laquelle il soit possible de s'appuyer et de se reposer, quand on est fatigué et malade. Ce sentiment général porte naturellement à jeter ses regards sur l'Eglise catholique. On verra chez elle avec un profond intérêt ce miracle de permanence et de puissance, se soutenant à travers les orages du tems, au milieu de royaumes, d'empires et même de nations en ruines. On y trouvera le principe de succession, sinon complètement, en prenant le mot à la lettre, au moins d'une manière beaucoup plus parfaite que l'histoire ne saurait nous le montrer partout ailleurs, et présentant toutes les conditions de légitimité, de droit et de propriété qui offrent dans le présent un point de confluent entre le passé et le futur.

"Ce sentiment d'admiration pour l'Eglise catholique, apostolique et romaine, continue l'auteur de l'ouvrage français, cet hommage éclatant rendu aux caractères qui doivent distinguer la véritable Eglise de Jésus-Christ au milieu des communions hérétiques, ne sont pas restés chez les puristes à l'état de pure spéculation. Ils ont voulu étudier cette admirable institution qui échappe si merveilleusement à la destinée de toutes les œuvres humaines. Se plongeant dans l'étude des saints Pères, de l'histoire ecclésiastique, des antiques liturgies, ils sont amenés peu à peu à reconnaître, comme nous avons eu occasion de le constater, la vérité des doctrines de l'Eglise catholique, et ils avouent que les pratiques qu'elle prescrit sont légitimes et saintes.

"Déjà ils admettent la tradition, la visibilité et l'union de l'Eglise, la succession apostolique, l'indépendance de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat, ils enseignent la doctrine catholique de la justification; ils reconnaissent que les sacrements sont des canaux de la grâce surnaturelle; ils commencent à pra-

liquer la confession, les jeûnes, les retraites spirituelles ; ils professent la foi en la présence réelle et au sacrifice quotidien comme moyen d'appliquer à l'âme les mérites de Jésus-Christ ; ils prient pour les morts, ils célèbrent les fêtes des saints ; ils enseignent la communion des saints, désirent surtout, disent-ils, avoir part aux prières que ces bienheureux esprits offrent jour et nuit devant le trône du Très-Haut ; ils ont repris l'usage du signe de la croix ; ils mettent sur l'autel des crucifix, des chandeliers, des fleurs ; ils prêchent en surplis et non en simple soutane ; ils impriment des Bréviaires et l'*Ordo recitandi*, ils voudraient imprimer encore des Missels ; ils ont déjà établi une espèce de convent ecclésiastique ; ils haïssent et détestent le protestantisme, les réformateurs et la réforme. Bien plus, ils désirent le rétablissement des corps monastiques, et font des tentatives dans ce but."

Nous avons fait connaître, il y a quelques mois, l'important discours du docteur Pusey en défense de la présence réelle dans l'Eucharistie, nous nous occuperons prochainement des opinions des théologiens d'Oxford sur le sacrement de pénitence et de la confession. Mais il nous a paru important de reproduire les sentiments d'un membre de l'Université d'Oxford qui occupe une place si éminente dans le gouvernement de l'Angleterre. Que les destinées de la Grande-Bretagne soient confiées à quelques hommes partageant les convictions de M. Gladstone, et certaines difficultés, qui paraissent insurmontables aujourd'hui, se trouveront assez facilement aplanies.

### NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

*Association de la Délivrance.*—M. Fabre, trésorier de l'Association de la Délivrance, accuse la réception des sommes suivantes :

Paroisse de St. Eustache, par J. A. Berthelot, écr. à compte,	£5 10 0
Messire Malo, curé des Trois-Pistoles,	1 0 0
M. Félix et Nazaire Têtu, de la même paroisse,	2 0 0

Ces deux dernières sommes transmises par Vital Têtu, écr.

*Proclamation.*—La dernière *Gazette Officielle*, contient une proclamation de Son Excellence, convoquant la législature à lundi, le 24 courant, à la cité de Montréal, sans les mots sacramentels pour "la dépense des affaires."

*Tentative de meurtre.*—Jeudi soir, sur le Canal de Lachine, vers huit heures, un M. Secar, Foreman de Messieurs Hayes et Millar, contracteurs des travaux du Canal, passait au bas du côté sud du Canal, après la conclusion des travaux de la journée ; il fut frappé par une balle, qui fut tirée d'une grange du côté opposé ; la balle lui entra dans le bras gauche au dessus du coude, et lui brisa l'os en pièces. Il fut instantanément baigné dans son sang. Une fille appartenant à la ferme, étant à traire ses vaches, entendit la détonation du fusil, courut à la porte, au moment où l'assassin fut commis ; elle vit l'assassin se sauver à travers les champs, emportant avec lui son fusil. Il paraît que l'assassin s'était placé près de la grange pour attendre M. Secar, afin de commettre son crime, comme il était dans l'habitude de passer là tous les jours à peu près à cette heure. Le Dr. Crawford fut de suite requis auprès de la victime, et trouva de toute nécessité de lui faire l'amputation du bras au dessous de l'épaule.

Nous n'avons pas entendu dire que l'assassin ait encore été arrêté. On pense que l'auteur de ce crime est un des employés du Canal qui a été déchargé peu de jours auparavant, à cause qu'il s'obstinait de fumer près des mines qu'on fait sur le Canal. Plusieurs des employés du Canal se trouvaient présents, dit-on, lors de l'assassinat et pas une âme ne daigna bouger pour arrêter l'assassin. On nous dit que la vie du malheureux est très en danger.

*Idem.*

*Education.*—Nous apprenons que la part de l'octroi pour 1843, qui revient à chaque district municipal pour le soutien des Ecoles Élémentaires, a été remise par le Surintendant de l'éducation aux commissaires spéciaux, chargés de distribuer ces deniers aux commissaires d'école des différentes paroisses et townships. Les commissaires spéciaux sont à peu près les mêmes que l'an dernier. Pour le district municipal de Montréal, ce sont MM. George Weekes, de Montréal, Stephen Fournier, de Rigaud, et Pascal Lachapelle, fils, du Sault au Récollet. Cette distribution doit se faire, dit-on, sur le même mode que l'an dernier. Nous espérons que cette nouvelle distribution des deniers publics, en faveur de l'éducation, aura l'effet de faire faire de nouveaux efforts aux habitants du pays pour l'étendre de plus en plus.

*Minerve.*

*Accident.*—Un bien triste accident est arrivé vendredi dernier à un nommé Gauthier, scieur de long. Il se trouvait tout près d'un plançon qu'on était occupé à hisser sur les chevaux, lorsqu'une pièce de la chèvre vint à maniquer, et le lourd morceau de bois qui était déjà à une certaine hauteur, entraîna dans sa chute le malheureux Gauthier, et lui tomba sur la jambe et sur le bras. La jambe surtout fut horriblement meurtrie, et les os broyés en poussière. La main et le bras, heureusement, ne furent que pressés sans fracturer les os. Mais ce qu'il y a de plus pénible c'est qu'il s'écoula plus d'une demi heure avant qu'il fut possible de rajuster la machine qui faisait mouvoir le plançon et de retirer Gauthier de l'état de souffrance où il se trouvait sous cette énorme pièce de bois.

Cet accident a eu lieu à l'extrémité du faubourg St.-Antoine, au bas de la côte vis-à-vis la demeure de M. Donegani. Le souffrant fut transporté à l'Hôpital anglais, mais une heure au moins s'était écoulée avant qu'il y fut admis et pansé, parce qu'il avait fallu chercher une voiture pour le transporter et attendre la permission d'un médecin pour son admission à l'hôpital.

Gauthier avait perdu connaissance ; la quantité de sang qui s'était échappée de la blessure, et les douleurs qu'il avait endurées avaient épuisé ses forces. Mais il n'était pas au terme de ses souffrances, les hommes de l'art trouvèrent l'amputation nécessaire, et ils lui coupèrent la jambe au-dessus du genou. On espère le sauver.

*Idem.*

MESSEIERS,

LES circonstances malheureuses où je me rencontrais ce moment par suite de l'accident qui vient encore d'ajouter à ma détresse, par un incendie désastreux de plusieurs centaines de piastres, me contraignent de m'adresser de nouveau à l'indulgence de mes compatriotes et les supplier de m'attribuer qu'à ces mêmes circonstances le retard que je pourrais apporter à l'accomplissement de la VENTE que je m'étais si joyeusement proposé d'effectuer dans le cours du mois de février dernier. S'il fallait énumérer et détailler les causes de ce retardement, je n'en finirais plus. Qu'il suffise donc à la libéralité de mes concitoyens de leur mettre sous les yeux, les troubles et les peines que je me suis données pour parvenir au but de leurs propres desirs et croire à la sincérité de mes sentiments d'honnêteté dans toutes mes transactions, surtout en jetant un coup d'œil sur ma conduite passée, à l'appui de laquelle je me glorifie d'avoir les recommandations qui suivent ma présente adresse. [L'acte de vente est maintenant, déposé chez J. A. LABADIE, N. P., à Montréal.]

Qu'on s'attache principalement à savoir que ce délai en question n'excèdera pas le terme de la présente année et que le résultat de toute l'affaire me sera d'autant plus honorable que mes efforts en auront été moins couronnés de succès auxquels s'attendait. Votre, etc. J. B. CADIEUX.

NOUS Soussigné, certifions que le nommé JEAN-BAPTISTE CADIEUX, ci-dessus, est une personne d'une haute respectabilité, reconnu pour franc et honnête dans toutes ses transactions commerciales et autres quelconques, en outre que tous les faits allégués en sa présente DÉCLARATION sont fondés sur la vérité toute entière. Et foi de quoi, nous n'hésions nullement à lui donner les présentes pour lui servir à tous les fins que de droit.

POINTE AUX TREMBLES.

Ed. Labelle, Ptre., Pierre Dubreuil, J. P., Jos. Laporte, Louis Reeve, L. M. Mignault, Cyriac Beaudrault, Etienne Larue, ancien marguillier, Louis Brouillet, Magloire Dubreuil, Marc Campbell, Pascal Beaudry, Cléophas Chagnon, Charles Bazinet, Frs. Monet ancien marguillier, Casim. Lachapelle margr. de l'œuvre, Chs. Reeves, Ambr. Morand ancien margr., Pre. Bélaire, Joseph Etienne.

LONGUE POINTE.

Ed. Lecourt, Ptre., M. Raymond, John Clark, Louis Achambault, Jos. Vinet, J. G. Laviolette, J. P., John Dillon, Michel Archambault, J. B. Morin.

MONTREAL.

J. A. Labadie, J. P., Seraphino Giraldi, A. Girard, av., François Lacoste, M. Boulet, Salomon Lippé, Amable Duprat, W. Kuczyk, J. Tiffin, L. S. Martin, Ignace Renaud, Alexis Trudeau, C. Sabourin, M. D., N. Villeneuve, J. Thompson, Antoine Demers, Ed. Porteous, Frs. Armand, J. P. St. Joseph de la Rivière des Prairies.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIETE DE TEMPERANCE, DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA. LES PERSONNES qui désirent se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES. Prix : trente sols ; quatorze schellings la douzaine.

DEMANDES DE MAITRES D'ÉCOLES.

ON a besoin dans la paroisse du SAULT AU RÉCOLLET d'un MAITRE D'ÉCOLE capable d'enseigner le Français et l'Anglais, et muni de bonnes recommandations. On préférerait un homme avec sa femme s'ils étaient capables d'enseigner tous deux. S'adresser aux Commissaires de la paroisse, ou à M. VINET curé du lieu. Les lettres franches de port.

ON demande à St. VALENTIN un MAITRE D'ÉCOLE marié. S'il savait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à JOSEPH BISSONNET, écuyer, Commissaire d'Ecole.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LERROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion,	3s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, Ptre.  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, Ptre.  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.